



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 02 mai 2024

BILAN 2023 DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Frédéric Valletoux, ministre chargé de la Santé et de la Prévention, a réuni le vendredi 26 avril 2024 l'ensemble des acteurs engagés dans le déploiement de la feuille de route « Santé mentale et psychiatrie ».

Lancée en juin 2018, cette feuille de route a contribué de façon décisive à installer la santé mentale dans le débat public et à lever certains tabous. Comportant initialement 37 mesures, celle-ci a été enrichie de nouvelles mesures à l'issue des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en 2021 et en compte désormais 50. Il s'agit donc d'un document évolutif.

Des moyens substantiels ont été mobilisés et continueront de l'être pour accompagner son déploiement. Au-delà, la mobilisation durable et collective de tous les acteurs porteurs de cette stratégie est déterminante pour atteindre les objectifs fixés en matière de prévention des troubles psychiques, d'accompagnement des personnes qui en souffrent et de leurs proches, et de changement de regard sur ces troubles.

L'année 2023 s'est traduite par de nombreuses avancées. Les mesures de promotion et de prévention mobilisent de plus en plus d'acteurs et de citoyens, comme en atteste le déploiement du secourisme en santé mentale, avec près de 114 038 secouristes formés depuis 2019.

17 centres du 3114 (numéro national de prévention du suicide) sont actuellement actifs et ont répondu l'an dernier à près de 268 000 appels. Ils bénéficient d'un financement de 24 millions d'euros par an. Le dispositif de prévention du suicide Vigilans, financé à hauteur de 11 millions

d'euros, est quant à lui déployé dans l'ensemble des régions françaises, y compris les territoires d'outre-mer.

Parallèlement, le maillage territorial de l'offre de prise en charge se poursuit. Les centres médico-psychologiques pour enfants et adolescents continuent d'être renforcés grâce au recrutement de 400 professionnels supplémentaires. 125 maisons des adolescents accueillent, partout en France, 100 000 jeunes par an. De même, le renforcement du réseau des 700 Groupes d'Entraide Mutuelle permet aux personnes suivies de recréer du lien, de s'investir dans un collectif à la mesure de leurs besoins et de leurs souhaits, ou encore de retrouver une dynamique professionnelle.

Par ailleurs, 243 006 patients ont bénéficié du dispositif MonSoutienPsy en 2023. Comme l'a annoncé le Premier ministre, le dispositif évoluera prochainement avec une revalorisation du tarif des consultations, un rehaussement du nombre de séances et la suppression de la prescription initiale par les médecins.

En complément de cette feuille de route, l'engagement en faveur de la santé mentale se concrétisera dans les prochaines semaines par les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant, au mois de mai, puis par le lancement d'un Conseil national de la refondation (CNR) dédié à la santé mentale, qui s'ouvrira en juin et se clôturera en juillet.

Ce CNR santé mentale, fidèle à l'esprit de la démarche des CNR en santé, permettra de valoriser toutes les initiatives issues des territoires et de la société civile pour apporter des réponses innovantes et de proximité. Une attention particulière sera portée à la santé mentale des jeunes (enfants, adolescents et étudiants) dont le Premier ministre a annoncé qu'il en faisait une de ses priorités.

Ministère chargé de la Santé et de la Prévention

Cabinet de M. Frédéric VALLETOUX

Tél : 01 40 56 77 04

Mél : sec.presse.sp@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)